



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-02-011-DGS

Nomenclature : 7.5.2

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FERME SOLIDAIRE DE L'ECO-LIEU LACOSTE

Votants : 29

M. Mabillet, M. Perret et Mme Nogaro sortent de la salle et ne prennent pas part au vote

Abstention : 2

M. Roblès et Mme Cassaing

Votes exprimés: 27

Pour: 26

Contre : 1

M. Lataillade

L'an deux mille vingt-six, le cinq février, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, M. MIREMONT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE, Mme OGER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme DUPRE	procuration	à Mme DUFAU
Mme PICAT	procuration	à M. LORMAND
M. DECKE	procuration	à M. DUBERT

ABSENTS EXCUSÉS

Mme LE GALL

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	32

Fait à Tarnos,
le 6 février 2026
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de la publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

09/02/2026

Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir avec l'association Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste qui permettra à la Commune de soutenir l'association dans son projet d'Atelier Chantier d'Insertion en maraîchage biologique.

L'association Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste a pour objectifs de promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle et la participation citoyenne à travers le projet de Ferme Solidaire et notamment l'alimentation et l'agriculture de proximité en lien avec le Comité de Bassin



d'Emploi (CBE) du Seignanx et le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) Sud Aquitaine.

Soutenue par les partenaires locaux de l'insertion et de l'emploi, la Ferme Solidaire s'inscrit à la fois dans une volonté d'insertion durable des personnes les plus en difficulté face à l'accès à l'emploi ainsi que dans la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'agriculture paysanne.

En 2020, durant la phase de démarrage du projet, l'association a œuvré à structurer le modèle économique et le calibrage des équipements de la ferme, créer des outils d'accompagnement socio-professionnels, anticiper des modes de commercialisation des légumes et organiser les travaux d'installation.

En 2021, tout en poursuivant les nécessaires aménagements (installation des serres, de l'irrigation, des réseaux) et acquérant la matériel et les outils nécessaires, l'association avait pu impulser sa première saison d'exploitation.

En 2022, elle a poursuivi sa belle dynamique et elle a ainsi depuis accueilli en insertion 28 personnes en situation de chômage de longue durée ou percevant les minima sociaux. L'équipe s'est donc attelée à la production de 35 légumes différents sous les 2 900 m² de serres et sur les 8000 m² d'exploitation de plein champ.

En 2025, 22 personnes ont bénéficié d'un accompagnement vers le retour à l'emploi. Parmi les 7 personnes ayant quitté la structure, 5 d'entre elles ont trouvé un contrat de longue durée (3 CDI, 1 CDD de plus de 6 mois et 1 contrat d'intérim) et une autre a intégré une formation certifiante.

La production s'est aujourd'hui stabilisée à 26 tonnes environ par an et la totalité a été vendue en circuit court à moins de 5 km de la ferme. 46 % de cette production a été vendue sous forme de paniers aux habitants avec environ 80 paniers par semaine.

La Ferme solidaire de l' Eco-lieu Lacoste développe également des partenariats avec les acteurs de la jeunesse et de l'éducation avec pour objectif la sensibilisation des plus jeunes à la transition écologique.

Au regard de ce bilan et de la contribution précieuse de la Ferme solidaire en matière d'insertion et au développement d'une agriculture de proximité, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste, pour l'année 2026. Cette somme permettra à l'association de conforter l'installation de la Ferme solidaire à travers de nouveaux investissements dans les locaux et d'assurer le pilotage et l'animation de son projet d'insertion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention,



DELIBERE

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville et l'association Ferme Solidaire de l'Eco-lieu Lacoste pour l'année 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget 2026

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télerecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr